

EUROLUB HEES 46

Description / Applications:

HEES 46 est une huile hydraulique biodégradable, stable à haute température, à base de composants synthétiques. Elle est respectueuse de l'environnement car biodégradable rapidement. HEES 46 est une alternative écologique aux huiles hydrauliques à base d'huile minérale. Sa dégradabilité à CEC-L-33-T-82 (21 jours) est supérieure à 90 %. Elle n'est pas soluble dans l'eau et, après des fuites ou des pertes d'huile, elle est largement retenue dans les couches supérieures de la terre et y est rapidement biodégradée. HEES 46 est recommandé si les machines de construction, agricoles et forestières sont utilisées dans des conditions de fonctionnement très sévères, telles que des températures extérieures inférieures à -30°C ou des températures continues du pétrole supérieures à 100°C dans le réservoir.

Après la conversion au système HEES 46, dans l'intérêt de la sécurité de fonctionnement, le filtre à huile de l'huile hydraulique doit être nettoyé après environ 15 heures de fonctionnement afin d'éliminer en toute sécurité toute saleté dissoute du système en raison du pouvoir de nettoyage élevé du HEES 46.

Peut être utilisé avec: VDMA 24568, HEES

| | | | |
|------------------------|-------------------|-----------|----------|
| Unité de vente: | Article n° 508020 | 20 Litre | bidon |
| | Article n° 508060 | 60 Litre | tonnelet |
| | Article n° 508208 | 208 Litre | fût |
| | Article n° 508100 | Container | IBC |

Données techniques:

| Données | Unité | Méthode | Valeur |
|----------------------|-------|---------|--------|
| Densité à 15°C | kg/L | D 4052 | 0,921 |
| Viscosité à 40°C | cSt | D 445 | 46,0 |
| Viscosité à 100°C | cSt | D 445 | 9,2 |
| Point d'éclair (COC) | °C | D 92 | 185 |
| Point d'écoulement | °C | D 6892 | -45 |

Les données fournies sont susceptibles d'être modifiées. Règles de fonctionnement du fabricant. Les caractéristiques sont typiques de la production actuelle. Les données sont sujettes à modification. Elles doivent décrire les produits et ne doivent donc pas être destinées à garantir certaines propriétés. L'obligation ne peut pas être déduite.